



Pro Musicis - Prix International – Paris, Juillet-Octobre 2025

Règlement du Concours

1. Le Prix International Pro Musicis est décerné à des artistes déjà confirmés qui démontrent à un Jury de Professionnels présidé par Madame Claire Désert, pianiste-concertiste et professeur au CNSM, les aptitudes suivantes :

- Une technique indispensable qui se fonde sur une sensibilité et une culture musicale pouvant s'étendre à tous les styles du répertoire,
- Une aptitude à communiquer aisément avec le public,
- Une disposition à partager généreusement leur talent avec les publics moins favorisés dans les concerts dits de Partage : enfants et adultes handicapés ou en souffrance, personnes âgées, etc.
- Un potentiel, prouvé par des enregistrements, pour une carrière à niveau international.

2. Le Prix International Pro Musicis 2025 est ouvert

- **Aux pianistes** qui ont déjà une expérience de concerts publics.
- **Aux ensembles de chambre** violon-piano, violoncelle-piano et trios clarinette ou violon, violoncelle et piano

Attention les pianistes d'ensembles de chambre ne peuvent pas concourir également comme solistes.

3. Age maximum de chaque artiste : 35 ans au 31 décembre 2025.

4. Inscriptions et épreuves. Les dossiers complets, comprenant formulaire d'inscription et enregistrements publics (cf. page 3), devront parvenir au siège de Pro Musicis **AU PLUS TARD le 15 JUILLET 2025.**

Suite à cela le Jury sélectionnera les candidats à la finale, qui seront informés par mail au plus tard le lundi 22 septembre.

Les épreuves finales se dérouleront le 18 octobre 2025 Salle Cortot, 78 rue Cardinet, 75017 Paris.

5. Comment se passe le Concours

5.1 Accès à la sélection. Avec le dossier d'inscription, chaque candidat doit envoyer en double exemplaire un programme musical enregistré datant de moins de deux ans, et suffisamment long (35/40 minutes) qui permettra de juger de son admission.

Les concurrents devront faire figurer ce programme sur le bulletin d'inscription. Les candidatures sans programme ne seront pas prises en considération.

5.2 Trois étapes de sélection

Etape 1. Examen du dossier et sélection sur 3 critères : conformité au règlement, qualité des réponses aux questions, et qualité sonore des enregistrements proposés.

Etape 2. Audition des enregistrements des sélectionnés par le Jury et sélection pour la finale publique, résultats communiqués par courriel à tous les candidats, retenus ou non.

Etape 3. Finale publique. Les sélectionnés pour la finale devront proposer un programme composé de 6 œuvres ou mouvements différents (par ex. un mouvement de sonate, mais pas deux de la même) représentant un total d'environ une heure de musique, selon la répartition suivante :

- une œuvre de musique française,
- une œuvre postérieure à 1950
- trois œuvres au choix, baroque, classique ou romantique dont au moins celle d'une compositrice.

ATTENTION : ce programme de la finale peut inclure des pièces présentées dans le programme enregistré d'accès au Concours, mais il est plus complet et plus divers.

6. Récompenses : Chaque Lauréat recevra une indemnité de 500 € et se verra offrir un concert public rémunéré qui sera jumelé avec deux Concerts de Partage donnés à titre gracieux pour des enfants ou adultes handicapés, personnes âgées, et d'une manière générale toute personne en situation de souffrance morale ou physique. Ces concerts auront lieu à Paris ou en province française.

Note importante : Outre les épreuves musicales, les candidats seront soumis, au cours de la finale, à une épreuve de communication au cours de laquelle ils devront démontrer au Jury leur capacité à communiquer avec un public de Partage, soit en présentant leur instrument, soit en présentant certains aspects des œuvres jouées, sous forme ludique par exemple, ou tout autre forme ou moyen à leur convenance en relation avec le programme présenté et le public de Partage. **Cette épreuve est éliminatoire.**

A retourner avant le 15.07.2025. REPONSE POSSIBLE EN ANGLAIS

- Pro Musicis, Association d'échanges artistiques internationaux - Fr. Eugène Merlet, fondateur
Héricart 75015 Paris – Tél./fax +33(0)1 40 50 72 39 - www.promusicis.fr - promusicis@promusicis.fr
Dirigeants : F. Lafave flafave@promusicis.fr - J. Caderas icaderas@promusicis.fr

- Merci d'indiquer les raisons pour lesquelles vous vous portez candidat(e) au Prix International Pro Musicis

- Merci de décrire votre vision personnelle de la mission de Partage de Pro Musicis, ce qu'elle peut vous apporter et apporter au public du Partage. (*Question éliminatoire en l'absence de réponse crédible*)

- Avez-vous un engagement associatif, un hobby ? Lesquels ?

Signature :

Date :

NB : Si vous avez des questions : prixpromusicis@orange.fr

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone.

Pour présenter sa candidature :

Remplir le formulaire ci-dessus ou le télécharger sur le site www.promusicis.fr, sous le menu "Téléchargement". L'envoyer **avant le 15 juillet 2025 à Pro Musicis, 49 rue Héricart 75015 Paris**, accompagné de deux clés USB, ou 2 CD ou 2 DVD ou (pas de lien Internet SVP) des enregistrements demandés, et d'un chèque non remboursable de 35 euros, destiné à couvrir les frais d'organisation du Concours. Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Règles d'envoi des enregistrements sous clé USB, DVD ou CD

- Deux copies intégrales d'un enregistrement public de haute qualité d'un récital récent (moins d'un an). Pas de répertoire obligé, au choix de l'artiste, mais suffisamment varié pour donner une idée complète du talent du ou des interprètes.
- Tous clés USB, DVD, CD doivent être clairement identifiés, sur le support même, par le nom du candidat. Ils seront retournés s'ils sont accompagnés d'une enveloppe retour dûment affranchie.
- Indiquer avec précision la date et le lieu d'enregistrement ainsi que la liste détaillée des œuvres
- **Attention aux enregistrements défectueux qui sont un risque d'élimination, dans la mesure où ils peuvent desservir l'interprète. Ce fut malheureusement le cas pour certains candidats des années récentes, vidéos sans le son par exemple.**

Relevé d'identité bancaire Pro Musicis

RIB 10278 06037 00021069301 24

IBAN FR76 1027 8060 3700 0210 6930 124 BIC CMCIFR2A

Domiciliation CCM PARIS 15 Champ de Mars